

Saint-Romuald, le 27 novembre 2006

Monsieur Bruno Paquet

Objet : Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73)
entre Beauceville et Saint-Georges
Projet : 154-82-0012

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre correspondance du 6 novembre 2006 que vous avez également déposée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Soyez assuré que nous comprenons bien que le projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche vous causera des inconvénients en raison des pertes de superficies de terrain que vous subirez. Néanmoins, à l'instar des autres requérants qui se sont manifestés lors des audiences publiques, votre requête sera prise en considération lors de l'analyse du dossier par la Commission du BAPE présidée par monsieur Louis Dériger.

Le Ministère est en attente du rapport que produira la Commission ainsi que de la décision du Conseil des ministres à l'égard du projet soumis. Cette décision est attendue au courant de l'année 2007.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des inventaires et du plan,



Luc Bilodeau, ing.

LB/ML/fl

M. Bruno Paquet

2

2006-11-27

Requête : 20061110-49

Demande : 06-239

c.c. MM. Michel Labrie, ing., directeur – DCA

Carol Chayer, Chef du Centre de services de Beauceville

M^{me} Renée Poliquin, BAPE